



MUNICIPALITE DE LEYSIN

Déclaration d'intérêts

En regard des Règles et usages de la Municipalité amendé le 24 novembre 2025,
Se référant par analogie à l'article 8 de la Loi sur le Grand Conseil vaudois du 8 mai 2007,
le/la Syndic-que ou le/la Municipal-e ci-dessous déclare ses intérêts (hors mandats assumés ès fonction
de Syndic-que / Municipal-e) comme suit :

Nom : UDRIOT

Prénom : JEAN-MARC

| Type | Activité/fonction concernée | Description des intérêts |
|---|---|---|
| Activité(s) professionnelle(s) | JM Partenaires sàrl | Membre |
| Fonctions assumées au sein d'organes d'administration, de direction et de surveillance de fondations, de sociétés, d'associations ou d'établissements importants, suisses ou étrangers, de droit privé ou de droit public | Télé Leysin – Col des Mosses – La Lécherette SA (TML SA) Compagnie Hôtelière des Alpes vaudoises SA (CHAV SA) Télé Villars – Gرون – Les Diablerets (TGVD SA) Transports publics du Chablais SA (TPC SA) Energiapro SA Fondation Miremont et soutien à Miremont Fondation Claire Magnin et Pierre de l'Age | Président du Conseil d'administration Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Membre Vice-président des conseils de fondation |
| Fonctions permanentes de direction assumées pour le compte de groupes d'intérêts importants, suisses ou étrangers | Néant | |
| Fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, de l'Etat et des communes vaudoises | Néant | |
| Fonctions politiques importantes | Grand Conseil vaudois | Député |

Le/La soussignée-e déclare en outre que les informations ci-dessus sont complètes et exactes.

Ainsi fait à Leysin, le 27.11.2025

Signature :